

POSTS SPONSORISÉS

Les bonnes pratiques en France

L'influenceur s'est engagé à créer un contenu en échange d'**une contrepartie**

Dans ce cas il convient d'indiquer la collaboration commerciale de manière **explicite** et **instantanée**.



UNE INVITATION



UN PAIEMENT



UN CADEAU

LE RESPECT DE LA COMMUNAUTÉ :



Au-delà de l'aspect légal, vous devez **la transparence** à votre communauté, qui vous fait confiance.
C'est loyal, c'est sain, c'est clair !

DE FAÇON EXPLICITE

DE FAÇON INSTANTANÉE

Communiquer en début de post

(premières lignes de la légende ou premières secondes d'une vidéo)

Ne pas avoir à scroller

Ne pas avoir à cliquer

#Sponsorisé #Publicité #Partenariat #Collaboration

Ou mieux : utiliser les outils Youtube / Instagram indiquant une communication commerciale



#ad

(pas clair pour des non-anglophones)

#produitgratuit

ou « Merci à [marque] pour cette opération » car l'engagement réciproque n'est pas explicite



Si vous n'avez pris **aucun engagement** à poster un contenu, que la marque n'a **aucun contrôle** a priori sur votre potentiel post, et que vous n'avez **pas reçu de contrepartie financière** = **PAS DE MENTION**

(par exemple : les relations presse où il n'y a pas d'obligation de poster)



Est puni d'**un emprisonnement de deux ans au plus et d'une amende de 300 000€** quiconque affirme faussement ou donne l'impression qu'il n'agit pas à des fins commerciales ou se présente faussement comme un consommateur.

NE PAS OUBLIER : s'il y a des collaborations dans certains secteurs, des règles légales encadrant les communications commerciales s'appliquent (notamment pour l'alcool, les produits financiers, la santé, les jeux d'argent et de hasard, l'automobile... **Demandez conseil à l'ARPP**)